

## Synthèse

La séance débute par un ensemble de **demandes d'avis d'opportunité (AO) pour des enquêtes statistiques**.

C'est un total de vingt enquêtes qui sont concernées, toutes pour un renouvellement de l'AO sauf une qui est une fusion de trois enquêtes existantes. Il s'agit de neuf enquêtes de conjoncture, de l'enquête sectorielle annuelle (ESA), de l'enquête sur le système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine), de l'enquête sur l'observation des prix de l'industrie et des services (Opise), de l'enquête sur le prix de revient des logements neufs servant au calcul de l'indice du coût de la construction (ICC/PRLN), de l'enquête trimestrielle sur l'activité de la messagerie, des enquêtes sur les cheptels, les pratiques phytosanitaires en arboriculture et sur l'aquaculture. Trois enquêtes sont par ailleurs présentées.

La première est l'enquête sur la fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques, fusion de trois enquêtes préexistantes sur les hôtels, les campings et les autres hébergements collectifs touristiques (Insee). L'objectif a été d'alléger la charge de réponse des entreprises et d'en profiter pour simplifier et adapter le questionnaire avec un modèle pour les hôtels et autres hébergements collectifs touristiques et un modèle pour les campings, lesquels sont désormais interrogés tous les mois. Des questions ont été rajoutées pour connaître la clientèle locale des DOM. L'offre de collecte dématérialisée a été renforcée. Pour plus d'informations sur ces enquêtes, on peut se reporter à la commission du 29 septembre 2017.

La deuxième enquête présentée est l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) de l'Insee. Son objectif est de mesurer les achats et les consommations d'énergie dans l'industrie : consommation brute et nette par type d'énergie, coûts de ces consommations, répartition par usage de chaque énergie utilisée, en réponse à deux règlements européens. Les résultats sont donnés par taille d'établissement, division de la NAF, selon une nomenclature spécifique à l'énergie (NCE) et par région. Le champ comprend tous les établissements exploitants de France à partir de 20 salariés dont l'activité principale est industrielle. 8 500 établissements sont ainsi interrogés, principalement par Internet. L'enquête fournit des résultats à de nombreux utilisateurs : Eurostat, le ministère de la Transition écologique et solidaire, les régions et des organismes professionnels et de recherche.

La troisième et dernière enquête est l'enquête régionale sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en Bretagne (BV2018). Cette enquête a eu deux éditions : 2004 et 2011. Elle répond aux souhaits des acteurs de l'eau en Bretagne de disposer d'indicateurs, au niveau des bassins versants, permettant d'évaluer l'évolution des pratiques agricoles susceptibles d'affecter la qualité de l'eau et l'impact des aides financières dans le cadre des contrats territoriaux quinquennaux pour la reconquête de la qualité de l'eau. Ce sont 66 bassins versants qui sont pris en compte en 2018 contre 45 en 2004, soit la quasi-totalité de la surface agricole utile. 4 250 exploitations agricoles sont interrogées. Cette enquête vient en complément des enquêtes pratiques culturelles habituelles, insuffisamment détaillées. Les premiers résultats sont prévus pour fin 2019.

L'opportunité est accordée aux vingt enquêtes. Une information est enfin faite sur six enquêtes dont la conformité a été prolongée d'un an.

La séance se poursuit par la présentation d'une **demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 modifiée** de l'OED (Observatoire économique de la défense, ministère des Armées) à des données concernant les jeunes entreprises innovantes détenues par l'Acoss. L'objectif est de produire un indicateur annuel de suivi des achats publics auprès des entreprises innovantes du ministère des Armées, en complément du dispositif de mesure et de suivi existant. La commission émet un avis favorable à cette demande.

La commission aborde ensuite **le programme statistique 2018 de la statistique publique** dans le champ « entreprises » qui n'avait pu être présenté lors de la commission de septembre 2017. L'accent est mis sur les nouveautés. Du côté de l'Insee et des statistiques structurelles, 2018 sera consacrée à améliorer l'efficacité des productions existantes. Elle sera la première année de diffusion des données provisoires à Eurostat prenant en compte l'ensemble des entreprises profilées (manuellement ou automatiquement) ; le travail de profilage des groupes et de consolidation des résultats sera poursuivi afin de répondre à l'objectif de fourniture des données 2017 provisoires à Eurostat en octobre 2018 ; enfin, les informations en provenance du répertoire européen des groupes (EGR) seront intégrées dans le nouveau référentiel des groupes Lifi. En matière de statistiques de court terme, un travail essentiel sera le passage en base 2015 des indicateurs statistiques produits. Du côté des services statistiques ministériels, on peut noter au SDES (transports) la création de l'Observatoire national sur les transports publics particuliers de personnes et la réfiguration du futur Observatoire de la logistique, la nouvelle édition de l'enquête « véhicules utilitaires légers », la poursuite de la refonte de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) et de l'enquête trimestrielle sur l'activité de messagerie et la généralisation de l'utilisation des données des contrôles techniques. Enfin, le service statistique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (SSP) mènera deux enquêtes aperiodiques, l'une sur les traitements phytosanitaires en maraîchage, l'autre sur les pratiques culturelles en grandes cultures. Il reprend les activités du SDES concernant les statistiques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture suite au rattachement de la DPMA (Direction de la

pêche maritime et aquaculture) au ministère. Enfin, 2018 sera également l'année du démarrage des travaux préparatoires au recensement agricole de 2020.

Le quatrième point de l'ordre du jour est la présentation du **système d'information sur les groupes de sociétés** par l'Insee. Un groupe est une entité économique formée par un ensemble de sociétés qui sont soit des sociétés contrôlées par une même société, soit cette société « contrôlante ». Contrôler une société, c'est avoir le pouvoir de nommer la majorité des dirigeants. La définition statistique française actuellement en vigueur retient comme critère de contrôle pour définir les contours des groupes la majorité absolue des droits de vote. Plusieurs notions de contour sont gérées : le noyau dur du groupe qui ne contient que les unités légales directement ou indirectement contrôlées ou détenues à plus de 50 % par la tête de groupe, le contour élargi du groupe qui retient l'ensemble des participations à des sociétés et la mouvance des groupes. L'étude statistique des groupes se fonde sur le système « Lifi » (ou « liaisons financières ») qui est à la fois un répertoire et le système d'information permettant d'alimenter et de gérer ce répertoire. Ce dispositif a été mis en place en 1980 suite à une recommandation du Cnis et en est à sa troisième version. Le répertoire est alimenté par de nombreuses sources, dont les données fournies par la Banque de France et l'administration fiscale et l'enquête visant à constituer le répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme). « Lifi 3 » comprend de nouvelles possibilités : intégration du centre de décision du groupe (qui n'est pas toujours la tête de groupe) ; calcul de l'activité principale du groupe ; algorithme de continuité pour l'identification des groupes et facilite les études longitudinales. Lifi est au cœur des statistiques structurelles d'entreprises : il fournit au répertoire statistique d'entreprises (Sirus) les données des groupes et de leur contour qui constituent la source de base du profilage et du calcul de la catégorie d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008. Il est en relation forte avec le répertoire européen des groupes (EGR) : il l'alimente pour les groupes internationaux présents en France, il est alimenté par lui pour compléter les filiales étrangères de ces groupes. L'EGR, institué par un règlement de 2008 afin de mieux appréhender la mondialisation, est le dispositif européen qui rassemble toutes les données sur les groupes multinationaux présents dans l'Union européenne, les unités légales et les entreprises appartenant à un groupe ; il contient notamment un identifiant « européen » pour les unités légales (LEID). La diffusion de ces données n'est pas encore « officielle », la France n'a pas donné son accord pour des raisons de méthodologie.

La présentation donne lieu à des échanges avec la salle, sur la coexistence dans la collecte et la diffusion de l'unité légale et de l'unité économique, sur la convergence en cours entre Lifi et l'EGR et sur la meilleure appréhension de la filialisation des entreprises qui accroît le nombre de groupes reconnus. Un avis est validé en séance.

La séance se termine par l'ouverture de la réflexion sur le **prochain moyen terme du Cnis (2019-2023)**. Le bilan de l'actuel moyen terme (2014-2018) sera présenté dans toutes les commissions de printemps, période au cours de laquelle seront recueillis les besoins et les attentes des utilisateurs (envoi de questionnaires aux membres du Cnis, consultation en ligne sur le site du Cnis notamment). Une Rencontre est aussi programmée le 2 juillet sur les nouvelles sources. Les projets d'avis seront présentés dans les commissions d'automne puis au bureau du Cnis avant d'être adoptés par l'Assemblée plénière de janvier 2019. Il y avait sept avis de moyen terme concernant la commission. De nombreuses avancées tant dans le dispositif d'observation que dans la diffusion ont eu lieu depuis 2014, cependant il est possible de pointer des pistes d'améliorations et d'inflexions. Ainsi, sur la dimension internationale, le suivi du projet Simstat sur les flux intracommunautaires de marchandises pose la question de la qualité des données produites. Le rapport du groupe de travail sur le coût du capital a montré la faiblesse de l'information statistique dans ce domaine et un indicateur synthétique est impossible : comment poursuivre ? Les besoins à couvrir sur la prochaine période sont multiples : le poids des règlements-cadres européens (Fribis, IFS, SAIO pour le secteur agricole) et les sujets de compétitivité des entreprises et de délocalisation pour la dimension internationale ; la diffusion des « nouvelles » catégories d'entreprises dans les systèmes d'information et les publications pour la description de l'appareil productif ; les efforts d'allègement de la charge des répondants, en particulier dans les enquêtes agricoles pratiques culturelles ; la prise en compte de l'économie numérique, qui concerne toutes les dimensions de la statistique publique.

Au cours des échanges qui suivent la présentation, le président de la commission se félicite des progrès dans le domaine de l'accès aux données des chercheurs, notamment via les différents sites et portails Internet. Un gros travail de mise en cohérence et de pédagogie devra être fait au sein de la statistique publique sur différents agrégats (valeur ajoutée, chiffre d'affaires, nombre de salariés) ainsi que sur la notion d'entreprise. Il faudra aussi aborder la question des nouvelles sources, telles les données privées déjà utilisées pour l'indice des prix à la consommation avec les données de caisse. L'organisation de journées supplémentaires ou d'inter-commissions pourrait peut-être permettre un meilleur traitement de ces thématiques transversales.